

R

9/11

À LA DÉCOUVERTE DU VIEIL ÉCHIROLLES



ÉDITIONS DES CAHIERS DE L'ALPE
COLLECTION « MONOGRAPHIES »
publiée par la Société des Écrivains Dauphinois
LA TRONCHE-MONTFLEURY

149

3BA

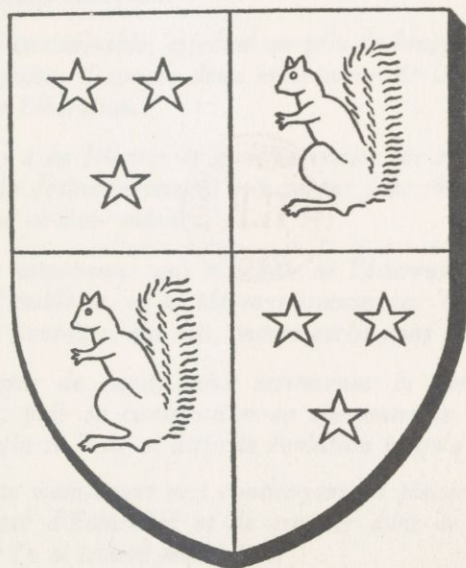
A LA DÉCOUVERTE
DU VIEIL ÉCHIROLLES

12749

8° Lk7
58065

IL A ETE TIRE DE CET OUVRAGE,
A GRENOBLE, SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE ALLIER,
500 EXEMPLAIRES SUR VELIN PUR FIL
LAFUMA, NUMEROTES DE I à C ET
DE 1 à 400, QUI CONSTITUENT
L'EDITION ORIGINALE.

A LA DÉCOUVERTE DU VIEIL ÉCHIROLLES



ÉDITIONS DES CAHIERS DE L'ALPE
COLLECTION « MONOGRAPHIES »
publiée par la Société des Écrivains Dauphinois
LA TRONCHE-MONTFLEURY

A LA DÉCOUVERTE
DU VIEIL
ÉCHIROLLES



ÉDITIONS DES FABRIS DE LAIT
COLLECTIF - MÉRIGNY
Publié par le Comité des Écrivains Français
LA THOMAS - MÉRIGNY

PRÉFACE

Echirolles, cité nouvelle, demain grande ville moderne, cachait son histoire sous les quelques vieilles pierres qui lui restent au Village et à la Commanderie.

Voici qu'une équipe d'Echirollois, travaillant dans le cadre des activités du Centre Social, décide de la découvrir et d'écrire le livre qui nous manquait.

Travail considérable, effectué au prix de longues et difficiles recherches, puisqu'il couvre deux millénaires, de la période gallo-romaine à la Libération.

Je tiens à en féliciter et à en remercier ses auteurs, dont la ténacité et le désintéressement trouveront leur récompense dans le succès que ce livre mérite.

Œuvre attachante, qui n'oublie ni l'écureuil sylvestre qui nous sert d'emblème, ni la vie mystérieuse des Templiers, dont le trésor est peut-être, qui sait, encore caché dans nos collines.

Plus près de nous, nous retrouvons la vie du hameau d'Echirolles, puis sa constitution en commune le 25 décembre 1833, et enfin sa lente et difficile évolution jusqu'à 1944.

Je laisse maintenant mes concitoyens au plaisir de découvrir le riche passé d'Echirolles et de trouver dans ce livre tout le charme que j'y ai trouvé moi-même.

Georges KIOULOU,
Maire d'Echirolles.

C'est sous l'égide du Centre Social d'Echirolles, dirigé par Mlle RUBY, avec l'appui de M. KIOULOU, Maire, et de la Municipalité, avec la participation des habitants du village, que cet ouvrage a été composé par :

Séverine BEAUMIER,
Jeannine BRICHON,
Ginette DELACHANAL,
Marie-Louise LAROCHE,
Andrée LETREULE,
Rolande MAYER,
Marie-Antoinette RICHER.

Il n'a aucune prétention littéraire. Il veut simplement relater l'histoire d'un village parmi tant d'autres, afin que son passé ne sombre pas dans l'oubli, au moment où il devient une véritable cité moderne.

Une aide précieuse a été trouvée auprès de MM. AVEZOU et CHOMEL, des Archives Départementales, de M. BOULIN, Conservateur du Musée Dauphinois, et de Mme GRIVEL, de la Bibliothèque Municipale de Grenoble.

Les blasons qui illustrent le chapitre des Forains ont été exécutés par le général BÉZÉGHÉ.

Les dessins sont de Bernard GAUTHERON.

Les photographies, de Jean-Louis BEAUMIER et Jacques LAROCHE.

TEXTES ANCIENS concernant ÉCHIROLLES *

Ecclesia de ECHIROLIS - XI° - l'ord. de Saint-Hugues - apud Eschiroles,
1252 (familles : Allemanes).

PARROCHIA SANCTI Jacobi de ESCHIROLIS, 1316 (B. 2962 - 190),
parrochia de ESCHIROLES ; ESCHIROLES villa, 1559 (B. 1120),
ESCHYROOLES, 1180 (B. 294 - B.P. 61), cappellanus des ESCHI-
ROLLIS XIV° s. (du diocèse de Grenoble).

Parrochia de ECHIROLIS, 1405 (B. 3172).

Parrochia de ESCHIROLIS, 1425 (B. 2959-65), versus ECHIROLIAS,
1464 (bord. des Dominicains de Grenoble, p. 65).

Parrochia Sancti Jacobi DESCHIROLLIS - des ESCHIROLLIS, 1474
(Chap. de St-André de Grenoble).

Parrochia ESCHIROLLARUM, 1477 (B. 2951).

Locus HECHIROLLIS, de EXCHIROLLIS - saltus ESCHIROLLUS, 1499
(comp des de Châtes).

Locus ESCHIROLARUM, 1525 (frodoc d'Aimon).

ESCHIROLLES - XIII - Es - lis - (eccles. de XI - s - E - liss).

ESCHIROLLES.

TEMPLUM de las ESCHIROLAS - XIII - ellis.

ESCHIROLES - XIII - Es - lis - eccles. de) XI° E. liss.

EYCHIROLLEIS - Templum de - E - ellis - hospit - St John préceptor XIII.

St-JACQUES - écart et chapelle commune ECHIROLLES - succursale par
Bresson.

TEXTS AND COMMENTS

CONTEMPORARY SCHOLARSHIP

[The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a list of references or a table of contents, possibly including names of authors and titles of works.]

PREMIÈRE PARTIE

PREMIERE PARTIE

Origine.

L'étymologie du nom d'Echirolles est difficile à établir, de même que son origine, qui paraît remonter très loin dans le temps. Certains historiens dauphinois, la rumeur locale également, émettent l'hypothèse qu'Echirolles fut peut-être un premier stade de l'établissement de Cularo (premier nom de Grenoble). La position primitive de cette bourgade gauloise a donné lieu à de nombreuses controverses, les uns fixant son emplacement sur la rive droite de l'Isère, d'autres à l'endroit où se trouve Echirolles.

Il ne nous appartient pas d'engager une nouvelle discussion sur ce sujet, qui mit aux prises d'éminents archéologues, sans résultat probant d'ailleurs. Nous nous bornerons à soumettre les diverses théories qui ont été émises sur la formation du nom d'Echirolles.

Eschiele (proviendrait du vieux français signifiant « échelles »). Avant le XVII^e siècle, le Drac s'étalait dans la plaine, formant des îlots, et l'on se servait d'échelles pour passer de l'un à l'autre.

Chirols : Dans diverses régions, ce nom sert à désigner des amas de pierres, que l'on trouve très nombreux aux abords des champs et des bois d'Echirolles.

Eschirolis, provenant de *Scuriolus*, signifie lieu où l'on trouve des écureuils. C'est cette définition qui est généralement adoptée. Il paraît qu'autrefois de nombreux écureuils peuplaient les coteaux d'Echirolles, couverts de bois de jarres (chênes) et de fayards (hêtres). Cette explication semble la plus plausible, si l'on remarque la ressemblance du nom de l'écureuil entre le latin « sciurius », le grec « skiouros », l'anglais « squirrel » ou l'allemand « eichorchen ». Enfin, c'est la solution choisie par la municipalité d'Echirolles, qui a mis récemment deux écureuils dans les armes de la ville.

Cependant, cette interprétation ne satisfait pas pleinement les Echirollois de vieille souche ; pour eux, le nom primitif du hameau aurait été « Ex-Cularo », ce qui signifierait « Hors de Cularo » ou bien « Qui a été avant Cularo ». Et Gariel, dans son *Histoire du Dauphiné*, décrit Echirolles comme « un petit village du Dauphiné auprès de Grenoble, qu'on croit porter le nom corrompu de Cularone ¹ ».

Connaissant les habitudes des Allobroges dans l'établissement de leurs « oppida », lieux de refuge dont la situation dominante permettait la surveillance facile des alentours, on peut supposer qu'une marge de hasard très étroite a fait que Cularo se soit développé au nord de la plaine, sur les pentes du Rabot, plutôt qu'au sud, sur les collines d'Echirolles. Salvaing de Boissieu, Expilly et Guy-Allard ont prétendu que Cularo, étant situé sur la rive gauche de l'Isère, se trouvait donc chez les Voconces ; Champollion-Figeac s'est lui-même efforcé de justifier cette thèse. Depuis la démonstration de M. Prudhomme, il est admis que l'Isère ne formait pas la limite du territoire de cette peuplade, mais que celui-ci s'étendait dans la plaine du Drac jusqu'aux contreforts du Vercors. Après le confluent du Drac et de la Romanche, et jusqu'à la vallée de l'Oisans, se trouvait une autre tribu, les Tricoriens. Les Ucéniens occupaient l'Oisans.

Cette présence des Allobroges sur la rive gauche de l'Isère ne détruit pas, au contraire, l'hypothèse d'une première implantation de Cularo dans ce site. Même, pour Camille Jullian, une erreur s'est glissée dans la lettre que Munatius Plancus écrivait à Cicéron un demi-siècle avant Jésus-Christ ; c'est, selon lui, le Drac que le chef romain aurait fait traverser à ses troupes à l'emplacement de l'actuel pont de Claix, et non pas l'Isère comme la similitude des lieux avait pu le lui faire croire ².

Echirolles existait donc probablement au temps des Romains. D'après les documents examinés par N. Chorier, la présence d'une stèle et d'un temple y paraissent indéniables depuis cette époque. Et voici les commentaires de Pilot de Thorey sur les anciens cimetières de Grenoble :

¹ Gariel, *Histoire de Grenoble*.

² MM. Esmonin, Blet et Letonnellier, *Recueil de textes historiques*, Ed. Arthaud, 1938.

« Quels ont été ces deux premiers lieux de sépulture ? Où furent-ils placés ? Voici ce que nous pouvons établir à cet égard : Diverses inductions nous portent à croire que cet emplacement sur la rive gauche de l'Isère a dû être situé hors de la Porte-Traîne ou Romaine, près de la rue actuelle de Saint-Jacques, sur le chemin qui conduisait à Echirolles. Des tombeaux anciens ont été trouvés à cet endroit. Nous dirons également que c'est peut-être à ce souvenir confus de pierres tumulaires prises dans ce lieu et employées à la construction des portes précitées que se rattache une tradition dont parlent deux auteurs dauphinois, Chorier et Salvaing de Boissieu : que ces portes auraient été transportées d'Echirolles à l'endroit où elles étaient avant qu'on les eût démolies. Le fait est que plusieurs pierres sépulcrales ont effectivement servi à la construction des deux anciennes portes de Grenoble, bâties en 288³. »

Un épigraphiste, E. de Clavière, qui a examiné un très grand nombre de pierres et monuments de la région, en a recueilli et commenté les inscriptions dans un ouvrage qui figure à la Bibliothèque de Grenoble : « ... dans celle qui suit, l'ancien nom de la ville est désigné, dont mention serait faite dans les fameuses lettres de Cicéron ; et vraiment certaines inscriptions du tailleur de pierres m'apprenaient récemment que tant de pierres énormes et retirées de la porte Jovienne, il n'y a pas si longtemps, avaient été primitivement transportées de ce lieu connu pour ses oracles, au nom d'Echirolles, d'où certains furent prêts à présager Cularo. En effet, elle n'en est pas très éloignée. Cependant j'admets avec peine d'en être persuadé⁴. »

Tous ces éléments semblent bien confirmer que la stèle signalée à plusieurs reprises au cours des siècles à Echirolles, portant les mots « MERCURIO L. MANILIUS SILANUS », n'était pas de provenance extérieure et a vraiment été érigée à cet emplacement pour honorer Mercure.

Parmi les dieux introduits par les Romains et adoptés par les Gaulois, une place spéciale doit être faite à Mercure. Jules César dit :

« Leur grand Dieu est Mercure ; ils en ont quantité de représentations... Ils le croient l'inventeur des Arts, le guide et le

³ Pilot de Thorey, *Histoire de Grenoble*.

⁴ Bibliothèque de Grenoble, t. 88.

conducteur dans les chemins et les voyages, le Patron des marchands. »

Or les voies de communications étaient nombreuses et très fréquentées à travers les coteaux aux alentours d'Echirolles. La principale était celle qui, joignant Vienne à Milan par le col du Mont-Genèvre, sortait de Cularo par la porte Jovienne, traversait les collines entre Bresson et Echirolles pour aboutir à Jarrie, puis à Vizille, regagnant ainsi la vallée de l'Oisans où des vestiges subsistent encore. Appelée plus tard « chemin ferré ou chemin ferra » (c'est-à-dire pavé de grosses pierres), puis « voie royale », cette route fut le lieu d'incessantes allées et venues de soldats, de marchands et de fonctionnaires. Il est donc normal que tous ces voyageurs soient venus au passage, ou avant leur départ, se mettre sous la protection d'une divinité familière.

Un temple païen avoisinait-il cette pierre en forme d'autel ? Aucun document n'a pu nous en fournir la preuve. Cependant, les Echirollois qui, au XVIII^e siècle, soutinrent un interminable procès contre le chapitre de Notre-Dame pour obtenir la paroissialité de leur église, affirmèrent constamment leur conviction que ce temple avait existé et qu'aux premiers temps de la chrétienté leur chapelle avait été bâtie sur les ruines de ce temple.

Bien que le syndic du chapitre se soit élevé avec force contre l'argumentation des Echirollois, il est prouvé que « l'empereur Honorius accorda les anciens temples païens aux évêques et que ceux-ci élevèrent sur leur emplacement, et avec les matériaux provenant de leur démolition, les premières églises en signe du triomphe de la foi chrétienne sur l'idolâtrie, comme aussi pour faire disparaître jusqu'aux moindres traces de superstition qu'un peuple ignorant pouvait encore attacher à ces lieux consacrés au vieux culte. De là cette multitude de débris ou d'inscriptions antiques qu'on découvre parfois dans les ruines de nos édifices religieux des premiers siècles⁵ ».

Formation du hameau.

A partir du XII^e siècle, de nombreux faits concernant Echirolles sont étayés par des documents pour la plupart conservés aux Archives ou mentionnés par des historiens dauphinois connus,

⁵ J. Chevalier, *Les comtés de Valentinois et Diois*. Ed. A. Picard et Fils, 1897.

tels que Ulysse Chevalier, Chorier, Pilot, Prudhomme, etc. Certains de ces documents jettent un jour nouveau sur des faits qui ont été au cours des ans déformés par la légende ou une mauvaise interprétation des textes anciens.

Le Cartulaire de Saint-Hugues contient le premier texte, non daté, concernant l'église d'Echirolles ; il se situe entre 1080 et 1132 : « Ecclesia de Echirolis, XI^e l'ord. de St-Hugues — apud Eschiroles ⁶. »

Au XIII^e siècle, de nombreuses contestations s'étant élevées entre l'évêque, le seigneur et les habitants de Grenoble, c'est au mois de janvier de l'année 1226 que furent établies les limites du territoire de la ville. Elles comprennent le faubourg Saint-Laurent et sont fixées par ces quatre points extrêmes : la maison des Templiers d'Echirolles, la fontaine Jalliet près du château de Gières, la maladrerie de La Balme au-dessus de La Buisseratte et le lieu dit « Les Saulaies ». Cette décision indique que la commanderie d'Echirolles existait déjà et, qu'autour d'elle, avait dû se grouper le noyau d'habitants qui allaient former le hameau.

Les actes suivants nous en donnent une preuve. Il s'agit de « reconnaissances » passées entre le commandeur et les habitants, et qui devaient être renouvelées chaque fois que le bien tombait entre les mains d'un nouveau possesseur : « En 1226, le dit Colque et son fils donnent au Commandeur tous les droits qu'ils avaient au pâturage d'Echirolles, depuis le tènement de Girard, de Porte-Trioume (Porte-Traîne) vers Echirolles. »

« L'an 1235 et les nones d'août, Guigues de Claret donne au Commandeur tout le droit qu'il avait dans le pâturage d'Echirolles », etc. ⁷.

Ces habitants vivaient sans doute d'une vie rude et laborieuse, consacrée presque exclusivement à l'abattage du bois, dont l'utilisation était fort appréciée des Grenoblois pour la tonnellerie et la batellerie. Ils fournissaient aussi les fagots nécessaires aux boulangers de Grenoble pour cuire leur pain, d'où le nom de « fagotiers » qui leur était encore donné au siècle dernier et que le poète Millet avait employé en 1633 dans un de ses poèmes patois : « Le monologue de Janin ».

⁶ Archives Départementales, Cartulaire de St-Hugues.

⁷ Archives Départementales, Inventaire des titres de la Commanderie.

A quel moment de son histoire le nom de Saint-Jacques fut-il associé à celui d'Echirolles ? Il semble, d'après certains documents, que ce soit vers le début du XI^e siècle, à l'époque même où l'ordre de Cluny organisait le pèlerinage vers « le grand » Saint-Jacques de Compostelle. Les Arabes avaient été depuis peu chassés du Midi de la France et refoulés jusqu'en Espagne ; partout les évêques tentaient d'assurer leur pouvoir temporel par la possession de fiefs⁸ disputés aux rois et aux comtes. Pour bénéficier de la protection de Saint-Jacques « le Matamore » et de l'ordre de Cluny qui le représentait, Humbert, évêque de Grenoble, attribua à cet ordre, en 993, un riche domaine à Vizille⁹. On peut supposer qu'à cette occasion l'église d'Echirolles, étape sur la route de Rome et sur celle de la Galice, reçut le nom de Saint-Jacques. Ou est-ce au moment de l'installation des Templiers à Echirolles, qui auraient, selon certains écrits, apporté avec eux le corps de saint Jacques le Majeur ?

Dans un acte de partage des condamines de Meylan, acte conclu entre les experts du comte Guigues et Hugues, évêque de Grenoble, vers l'an 1090, il est dit « qu'on prit pour limite, sur un point entre deux condamines en litige, le chemin qui part de la ville de Meylan, passe par un crest, se dirige vers un arbre aubépin et descend dans la voie publique, laquelle tend à Rome ou à Saint-Jacques. Ce chemin, qui conduisait à Rome en suivant Vizille, le Bourg-d'Oisans, Briançon, etc., et qui, entre Grenoble et Vizille, passait à Saint-Jacques ou Echirolles, appelé voie publique, devait être l'ancienne voie romaine...¹⁰ ».

Une seule reconnaissance de l'an 1275, passée par Guillaume Stoupe au commandeur, rappelle à nouveau le nom de Saint-Jacques d'Echirolles, tous les autres actes étant établis pour « le lieu, le terroir ou la paroisse » d'Echirolles.

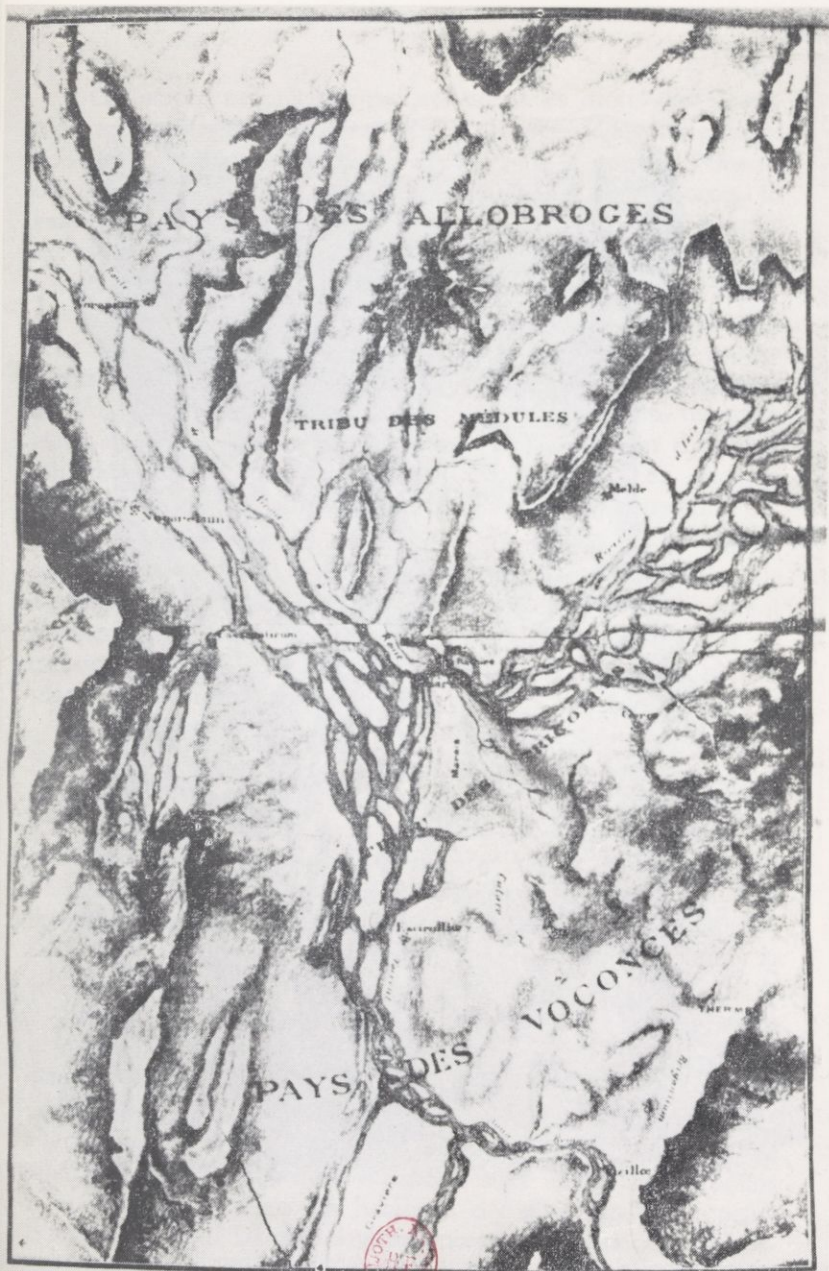
Le 29 novembre 1313, un nouvel accord intervenu entre le dauphin Humbert I^{er} et l'évêque Guillaume III de Royn donne comme limites du territoire de Grenoble les mêmes points qu'en 1226, y compris « la maison des Templiers d'Echirolles¹¹ ».

⁸ *Fief* : Domaine, terre noble qu'un vassal tenait d'un seigneur, sous condition de lui prêter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances.

⁹ H. de Terrebonne, *Notices sur les Dauphins de Viennois*. Ed. Savigné à Vienne, 1875.

¹⁰ *Bulletin de la Société de Statistiques*, Edit d'Aurélien.

¹¹ A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*. Ed. A. Gratier, 1888.



CARTE TOPOGRAPHIQUE DE CULARO ET DE SES ENVIRONS

Carte topographique de Cularo.



Stèle romaine dédiée à Mercure,
qui se trouva de tous temps à l'entrée de l'ancienne chapelle bâtie probablement
sur les ruines d'un temple antique.

Cet accord ne précisait pas nettement les droits des Grenoblois en matière de juridiction, ce qui provoqua dans nos parages une affaire assez mouvementée, connue sous le nom « d'émeute d'Eybens ». Le seigneur de Varcès, Aymonet de Briançon, fit enlever, vers la fin de 1315, deux femmes de Grenoble qu'il retint prisonnières dans son château, en dépit des privilèges des habitants de Grenoble. Le châtelain de la ville, Rolet d'Entremont, outré de ce procédé, chargea ses officiers, accompagnés d'un certain nombre de bourgeois, d'aller reprendre les prisonnières ou, à leur défaut, de capturer quelques hommes du seigneur de Varcès. N'ayant pas réussi, la petite troupe s'en retourna, mais, au passage, mit à sac les villages de Bresson et d'Eybens, qui dépendaient aussi d'Aymonet de Briançon, et emmena quelques prisonniers ainsi que des bestiaux saisis à Bresson.

Les habitants d'Echiroles, de Jarrie et même de Vizille, alertés, volèrent au secours de leurs voisins. Une véritable bataille s'engagea, au cours de laquelle plusieurs habitants de Vizille furent grièvement blessés ; en représailles, les Vizillois entraînent un certain nombre de bourgeois de Grenoble qu'ils gardèrent prisonniers près de trois mois dans leurs prisons¹².

Etant donné le manque de clarté dans les accords qui réglaient les droits des habitants de Grenoble, l'affaire ne parvenait pas à être résolue à la satisfaction mutuelle des justices delphinale et épiscopale et du conseil de la ville. Finalement, après un an de recours et de démarches, un arrêt fut rendu par l'évêque Guillaume de Royn, par lequel il rendait raison aux bourgeois de la ville. Cet arrêt entraîna une révision complète des libertés communales et la promulgation d'une charte des franchises des habitants, le 1^{er} décembre 1316¹³.

La même année, le dauphin Jean donnait concession « à Jean d'Auris, notaire, fils de Guillaume, d'un moulin à Jarrie, sur le riveage de la Romanche, avec facilité d'en augmenter le nombre par toute la vallée, pour le service et mouture des habitants des paroisses de Saint-Etienne, Notre-Dame et Saint-Didier de Jarrie, Champagnier, Saint-Jacques d'Echiroles et autres lieux forains avec obligation à tous les habitants d'y aller moudre à peine d'amende », et il lui faisait cette concession sous le cens (c'est-à-

¹² A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*. Ed. A. Gratier, 1888.

¹³ A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*. Ed. A. Gratier, 1888.

dire la redevance) de « 35 setiers de blé, froment et avoine, payable au châtelain de Vizille » ; en outre, il enjoignait « au dit châtelain d'obliger les habitants de voiturier et charrier les matériaux nécessaires pour la construction desdits moulins ¹⁴ ».

Quelque temps auparavant, le chapitre de Notre-Dame, lui aussi soucieux de ses revenus, avait albergé le port et le bac qu'il possédait sur le Drac, à l'emplacement de l'actuel pont de Claix, à Guigues Alleman, seigneur de Claix, par une convention du 14 juin 1307. Il y avait autrefois à cet emplacement un très ancien pont de pierre ; il fut emporté par les eaux lors de la rupture du barrage du lac Saint-Laurent, qui provoqua la grande inondation de 1219. Les droits de péage que touchaient les chanoines pour le service du bac étaient insuffisants pour leur permettre de reconstruire le pont. Ils convinrent donc de remettre le port et les bateaux au seigneur de Claix, en échange d'une redevance annuelle de deux livres de poivre, denrée rare et précieuse à cette époque ¹⁵.

Commanderie.

La plaine qui s'étendait entre Echirolles et Grenoble était traversée par un bras du Drac, qui rendait difficile toute culture, à cause des marécages et des nombreux îlots broussailleux. Les habitants durent, pour subvenir à leurs besoins, défricher ces terrains stériles, ce qu'ils paraissent avoir fait assez rapidement malgré les inquiétudes continuelles provoquées par les caprices de la rivière. Les reconnaissances et transactions passées entre le commandeur et ses voisins démontrent l'extension progressive du hameau :

« L'an 1273 et le 13 des kalendes de mars, le commandeur donne en albergement ¹⁶ à Guigues des Isles et Jean Vivaras une terre appelée le Champ Lacroix, confrontant de deux parties de terre de la maison de Saint-Nizier, d'autre, terre de Guigues Allemand et d'autre terre audit Jean Vivaras ; pour la cense de trois sestiers froment. »

¹⁴ Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*.

¹⁵ A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*.

¹⁶ *Albergement* : On appelle en Dauphiné Albergement, un bail en emphytéose.

« L'an 1275, le dimanche après le synode de may, Jacques Burnard et d'autres particuliers d'Echirolles font hommage au Commandeur et passent reconnaissance des biens qu'ils possèdent dans la paroisse d'Echirolles¹⁷. »

Cette prédominance de la commanderie ne s'exerçait pas seulement sur les terres de son entourage immédiat, mais progressivement sur celles de Bresson, de Jarrie, de Brié, de Vaulnaveys ; ensuite sur des régions plus lointaines et, en 1310, elle fut unie à la commanderie du Trièves qui ne tarda pas à devenir une annexe de celle d'Echirolles.

La suppression de l'ordre des Templiers et la cession de la commanderie d'Echirolles à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem n'arrêta pas longtemps son essor. En 1317, un échange entre le dauphin Jean et le commandeur mit ce dernier en possession de la maison de La Levade, près d'Eybens. De 1314 à 1511, c'est une liste de 27 actes passés entre le commandeur et les habitants qui figurent dans « L'Inventaire général des titres de la Commanderie d'Echirolles ». Il serait fastidieux d'en donner la nomenclature ; nous retiendrons cependant les deux suivants, à cause du nom du bénéficiaire, que nous retrouverons dans une autre circonstance :

« L'an 1340, le 26 août, le commandeur alberge à Raymbaud, d'Echirolles, deux sétérées terre dans ladite paroisse, confrontant de deux parties terre du commandeur, sous la cense d'un civadier froment ; plus trois éminées pré au même endroit, confrontant d'une part Pierre Rivière et Michel Cornut de deux autres parts, sous la cense d'une salmée d'avoine ; plus une pièce bois pour son chauffage, sous le cense de douze deniers et d'une géline ; plus trois sétérées terre à Lafont Dupillon, joignant la grange du commandeur, sous la cense d'une salmée froment. »

« L'an 1362, le 8 juin, le commandeur donne en albergement à Rambaud Garnier le mas de Bouvier et à Fourastier, pour l'usage de quatre livres cire, payables à la fête de tous les saints¹⁸. »

Les choses ne se passaient pas toujours à l'amiable entre les habitants et le commandeur. En 1330, par exemple, certains particuliers d'Echirolles prétendirent avoir des droits à faire paître

¹⁷ Archives de l'Isère, Inventaire des titres de la Commanderie, I J 135.

¹⁸ Archives de l'Isère, Inventaire des titres de la Commanderie, I J 135.

leur bétail dans les prés de la commanderie. L'affaire fut longue à régler : le commandeur se pourvut d'abord devant le premier juge du Dauphiné puis demanda la création d'une commission. Il fit procéder à une enquête le 29 janvier 1338 ; puis s'étant pourvu auprès du même juge du Dauphiné, il « fut absout de la prétention de ceux qui avaient prétendu avoir droit de dépaître sur ses biens et ils furent condamnés aux dépens dudit jugement par sentence du 13 octobre 1341¹⁹ ».

Outre les reconnaissances particulières, les habitants d'Echirolles passèrent à diverses dates au commandeur une reconnaissance générale des biens soumis à la juridiction de celui-ci :

« En l'an 1342, le 7 avril, ils reconnaissent au commandeur une grande pièce de bois appelée le bois de Chaffail, située sous Echirolles, confrontant d'une part l'eau du béat de laye de Marzeillan allant vers Fontpierre ; d'autre part, le chemin ou viol de Seyssins ; d'autre part le bois des héritiers de Jean Eynet, Pierre et Guigues Chalme ; d'autre part le cloître de l'église Notre-Dame de Grenoble ; et c'est pour le droit de chauffage des dits habitants, divisé en trente portions, que chaque habitant reconnaît en particulier²⁰. »

Cet acte a l'avantage de nous faire connaître quelques noms de lieux-dits aujourd'hui complètement oubliés et de nous montrer que, comme dans presque tout le Dauphiné, les habitants des villages possédaient un droit de « bûcherage » ou « boisillage » destiné à assurer leurs besoins primordiaux.

Si une grande partie du territoire d'Echirolles relevait directement de la commanderie, il faut cependant tenir compte que le hameau dépendait de la châellenie de Vizille, comme le démontre un « Etat ensuite d'information du revenu du château de Vizille », établi le 1^{er} mars 1339, qui indique que « les nobles et vassaux-liges avec forteresse et fief étaient au nombre de 34 ; les non-résidents étaient 30 ». A la même époque, il y avait à Echirolles quatre hameaux : Saint-Jacques, le mas d'Echirolles, les Glaires et la Croix, qui étaient imposés pour quinze feux ; ces quinze feux comptaient seulement pour la partie dépendant de Vizille,

¹⁹ Archives de l'Isère, Inventaire des titres de la Commanderie, I J 135.

²⁰ Archives de l'Isère, Inventaire des titres de la Commanderie, I J 135.

étant entendu qu'il existait aussi la partie d'Echirolles-les-Grenoble²¹.

La population eut certainement à souffrir de la peste noire qui fit son apparition pour la première fois en 1347 et qui décima les villes et les villages. Cette maladie, jusque-là inconnue, sema la terreur. Nous y consacrons d'ailleurs un chapitre plus loin.

Bien que les terres essartées, non sans mal, et cultivées aient amélioré un peu le sort des habitants, la nature qui les environnait était encore hostile : de nombreux marais restaient à assécher ; aux époques de grandes pluies, les ruisseaux débordaient, dévastant les prairies et jardins. Quant aux cotéaux qui, par certains côtés, leur apportaient quelque richesse par le forestage et le ramassage des châtaignes, ils présentaient par contre d'innombrables dangers ; très touffus, ils étaient infestés de bêtes sauvages et en particulier de loups, renards et sangliers. Le dauphin Louis II (futur Louis XI), pendant les dix années de son séjour à Grenoble, aimait se reposer des soucis du gouvernement de sa province en venant dans les bois de Jarrie et d'Echirolles chasser le loup et même l'ours.

La légende raconte qu'après ses parties de chasse, fourbu, il allait demander asile au seigneur du lieu, Guillaume Armuet ; et que, appréciant le calme et la tranquillité qu'il trouvait au château, il donna à celui-ci le nom de « Bonrepos » qui, depuis, lui est toujours resté. Il paraît aussi qu'étant revenu rendre visite à son hôte, Louis XI s'aperçut qu'il avait renforcé l'enceinte de son château de huit tours, c'est-à-dire quatre de plus que n'en possédait alors le château du roi à Plessis-les-Tours. Il donna aussitôt l'ordre de démolir les quatre tours qui offusquaient son orgueil, ce qui fut exécuté.

Mais la présence des loups, et leur férocité, n'étaient pas du domaine de la légende. Et bien que toute espèce de chasse fût formellement interdite aux gens du peuple, la destruction de ces carnassiers fut de tous temps encouragée par des récompenses remises à ceux qui prenaient ou tuaient des loups. C'est ainsi que dans les Comptes des Deniers Communs de la ville de Grenoble, on peut lire au chapitre des dépenses de l'année 1373 :

« A Rambaud Garnier a été payé pour un loup tué par lui, 5 sols et *redum pedent*. »

²¹ U. Chevalier, *Regeste Dauphinois*.

Dans les mêmes Comptes pour 1375, et toujours pour Rambaud Garnier, capteur de loups d'Echirolles : « Pour quatre louves prises dans le mandement de Grenoble et apportées au Banc de Mauconseil, la somme de 10 sols par louve²². »

Le Banc de Mauconseil se nommait, au XII^e siècle, Banc du Grand-Conseil : c'est là que se réunissait le Conseil de la ville, sous la présidence des consuls, pour délibérer sur les affaires communales. C'est là également qu'avaient lieu les élections des consuls, en plein air, sur cette place qui est devenue aujourd'hui la place aux Herbes. En 1290 eut lieu en cet endroit un mouvement populaire contre l'évêque Rodolphe de Chissé, dont le palais fut pris d'assaut ; il y eut des blessés et, en souvenir de cette échauffourée, la place garda le nom de Mal-Conseil ou Mau-Conseil jusqu'en 1607. A cette date, en même temps qu'il y faisait élever une fontaine, Lesdiguières fit changer son nom en celui de place de Bon-Conseil²³.

Si la cession du Dauphiné à la France, en 1349, n'apporta guère de changement dans la vie de la province, celle-ci eut pourtant à subir le contrecoup des événements du royaume : après le traité de Brétigny, les bandes de « routiers » qui avaient combattu contre les Anglais se répandirent à travers la France, semant sur leur passage les pillages et les destructions ; en 1374 et 1375 elles ravagèrent le Trièves. Grenoble leva un nouvel impôt sur ses habitants pour effectuer des travaux de fortification destinés à assurer sa sauvegarde. Mais ces travaux tournèrent court, car le Drac déborda avec une telle violence que les consuls tentèrent de faire face à ce nouveau danger. Ils firent creuser un canal entre les rochers de Brion, de manière à rejeter le lit du torrent vers l'ouest, du côté du Moucherotte ; c'était compter sans l'hostilité des communautés de Claix, Seyssins, Pariset et Sassenage, dont les habitants vinrent en force pour détruire la digue déjà édifiée. Sur ordre du roi Charles V, toutes les populations riveraines furent tenues de participer aux travaux de reconstruction et d'entretien des digues préconisés par les consuls.

A. Prudhomme indique pour cette inondation la date de 1377. Gariel, dans son *Histoire du Dauphiné*, signale également : « Cette année le Drac quitta son lit et alla passer à Echirolles

²² Archives Communales, Comptes des Deniers Communs.

²³ *Le Vieux Grenoble*, Editions Arthaud, 1968.

pour se jeter dans l'Isère au-dessus de cette ville ; j'ay veu les ordres donnés pour le réparer. Il y eut cette mesme année un grand tremblement de terre dans la ville²⁴. »

C'est à la même époque sans doute, entre 1374 et 1378, que les consuls décidèrent de placer leur cité sous la protection de saint Jacques d'Echirolles et firent le vœu de venir l'implorer chaque année le 25 juillet, jour de sa fête, en lui apportant des offrandes. Nous traitons plus loin ce chapitre de façon détaillée, mais on peut imaginer la solennité de cette cérémonie, la joie et la fierté qu'elle apportait aux Echirollois voyant ainsi honorés leur village et leur saint.

Il semble bien que, pendant des siècles, une des principales préoccupations des notables (tant civils que religieux) de la ville et des villages d'alentour ait été le danger présenté par le Drac ; chacun des comptes consulaires mentionne de nouveaux travaux de défense, et l'on fit même appel à des ingénieurs de Turin pour plus d'efficacité. Le 22 février 1404, Aymon de Chissé, évêque de Grenoble, au cours de sa tournée pastorale, visita les digues du Drac et préconisa l'achat de pieux. En 1414, le torrent inonda une nouvelle fois la plaine d'Echirolles et les habitants des alentours furent sommés de recommencer les travaux d'endiguement.

Durant le xv^e siècle, à plusieurs reprises la peste vint ajouter ses malheurs à ceux provoqués par les inondations et incita l'évêque, les membres du Parlement et les bourgeois aisés à quitter la ville pour se réfugier dans leurs propriétés de campagne. Nous avons aussi traité à part les différents aspects de ce sujet, et nous signalerons seulement une recrudescence du mal en 1410, 1427 et 1482.

Les évêques de Grenoble avaient coutume de visiter régulièrement les églises et chapelles de leur diocèse ; pour Echirolles, la première visite épiscopale dont nous ayons trouvé trace date de 1453. Elle fut effectuée par Mgr Siboud Alleman. Quant à son successeur, Mgr Laurent Alleman, il se déplaça tout spécialement à Echirolles le 4 juillet 1488, à la suite de bruits nombreux concernant de prétendus miracles qui se produisaient autour du tombeau de saint Jacques, tombeau situé dans le cimetière, près de la chapelle.

²⁴ Gariel, *Histoire du Dauphiné*.

Non seulement les gens d'alentour venaient en foule, mais encore de nombreux étrangers accouraient se recueillir sur le tombeau de ce saint homme dont le renom avait traversé les frontières ! Il appartenait au clergé de faire la lumière sur cette affaire. C'est ce que fit Mgr Laurent Alleman, qui visita soigneusement la sépulture en question et adressa procès-verbal de cet examen à Rome. Dans le chapitre intitulé « Saint-Jacques » nous donnons tous les détails de cette visite. Les deux visites épiscopales mentionnées nous apprennent le nom du prêtre qui reçut l'évêque à la chapelle d'Echirolles : « Antonium » en 1453 et Aymon de Charansonny en 1488 ²⁵.

En 1472, le châtelain de Vizille avait désigné, comme « mistral » de Jarrie et d'Echirolles, Florimond d'Avallon, auquel succéda plus tard à la même fonction son fils, Pierre VII^e du nom ; ce dernier obtint en outre la mistralie de Bresson.

Cette famille d'Avallon (ou Avalon ou De Avalon) est parmi les plus anciennes du Dauphiné. Les généalogistes la situent déjà au XI^e siècle et ses membres portent alors les prénoms médiévaux de : Romestaing, Guillaume, Boson, Berlion, Ardenc, Guigues ou Lantelme pour les fils ; tandis que les filles et épouses se nomment poétiquement Elmanda, Valdreda, Tenda, Sofficia, Hélis ou Galiane... ²⁶.

Le plus illustre représentant de cette lignée fut Hugues, né à Avallon près de Pontcharra en 1140, qui devint évêque de Lincoln en 1186, conseiller d'Henri II, de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre. Il mourut à Londres le 17 novembre 1200 et fut canonisé en 1220 à cause de sa grande charité, de sa sainteté et de l'influence modératrice qu'il exerça sur les hauts personnages de son temps ²⁷.

A chaque génération, les filles de cette famille qui entraient en religion prononçaient leurs vœux dans les couvents les plus réputés de l'époque : l'abbaye des Ayes près de Crolles, la chartreuse de Prémol, le couvent de Montfleury.

Quant aux fils, ils contractaient des alliances avec les plus nobles familles du Dauphiné, les Alleman, Aynard, de la Baume, Artaud, de Briançon, de Commiers, etc... ²⁸.

²⁵ Archives de l'Isère, Visites épiscopales.

²⁶ Archives de l'Isère, in-8°, 530 A.

²⁷ Brochure Syndicat d'Initiative Pontcharra.

²⁸ Archives de l'Isère, in-8°, 247, Généalogies.

La charge de mistral qu'exercèrent Florimond d'Avalon et son fils à Echirolles et Jarric, et leur aïeul Hugues à La Mure, comprenait diverses fonctions administratives et judiciaires. Alors que le châtelain était le gouverneur principal d'une châteltenie, le mistral était son lieutenant dans une autre ville de cette même châteltenie. Le nom de mistral vient du latin « ministerialis » ; il arrivait souvent que le mistral ait une autorité supérieure à celle de son châtelain et du juge dans la mistralie dont il était chargé ²⁹.

Vers la fin du xv^e siècle, le curé d'Echirolles était Aymon de Charansonnay ; il contribua par ses dons à embellir la chapelle, et c'est à lui certainement qu'elle doit la renommée qu'elle acquit à cette époque. Chaque année, la procession des consuls se déroulait avec faste à la date accoutumée ; en 1492, après la grand-messe et la visite aux digues du Drac, les notables se réunirent pour souper chez Jean Cathon, l'un des consuls qui possédait des moulins à Echirolles ³⁰.

L'hiver de 1476 a été signalé par tous les historiens de notre région comme particulièrement rigoureux ; l'abondance de la neige paralysa toutes les communications et isola les villages ; les fontaines gelèrent, les bêtes périrent en grand nombre dans les forêts, les pauvres gens souffrirent plus encore du froid et de la faim. Les nécessités de la politique aggravaient pour eux les effets des calamités naturelles. En effet, Charles VIII, qui avait succédé à Louis XI sur le trône de France, eut l'ambition d'agrandir son royaume jusque de l'autre côté des Alpes. Ce fut le début des guerres d'Italie, au cours desquelles le roi eut plusieurs fois l'occasion de passer ou de séjourner à Grenoble.

En 1494, se rendant à Rome pour s'y faire couronner roi de Naples, il s'arrêta quelque temps dans la ville pour mettre ses troupes sur pied ; elles se composaient de vingt mille Français (dont de nombreux Dauphinois) et six mille Suisses, qu'il fallut loger et nourrir. Une partie des fonds nécessaires à cette campagne étaient fournis par un « don gratuit » prélevé sur tous les habitants de la province. L'année 1495 vit le retour de ces mêmes troupes qui, si elles ne rapportaient pas un royaume, ramenaient ce fameux « mal de Naples » qui causa de grands ravages partout

²⁹ J. Taulier, *Histoire du Dauphiné*.

³⁰ Archives Communales, Comptes de la Ville.

où les soldats stationnaient. Ces bandes composées d'hommes de toutes origines, mal payés, mal nourris, se livraient impunément au pillage et aux sévices. On peut supposer qu'Echirolles dut payer un lourd tribut à ces passages constants de troupes, du fait de sa proximité de Grenoble et de son état de hameau agricole. La misère allait en s'aggravant, à tel point qu'en 1505, appelée « l'année de la chère saison », la ville dut s'organiser pour recevoir et nourrir tous les pauvres des villages voisins, menacés de mourir de faim. Chaque famille de bourgeois était tenue d'en recueillir un ou deux et de le nourrir en échange de quelques travaux et services. Les consuls purent ainsi éviter les émeutes que la famine aurait infailliblement provoquées³¹.

Les passages de troupes continuèrent pendant les règnes de Louis XII et de François I^{er}, chacun d'eux semblait amener une recrudescence de la peste qui restait à l'état endémique. Une ordonnance de 1528 préconise la désinfection de Châteauneuf à Jarrrie. La région sud-est de Grenoble étant particulièrement exposée aux allées et venues des armées qui suivaient la route vers l'Italie, l'état sanitaire en était soigneusement surveillé par le corps consulaire de la ville.

Cependant, Echirolles dépendait toujours de la châtellenie de Vizille, ancienne possession des dauphins. Mais, par suite de la cession du Dauphiné à la France, la seigneurie était devenue propriété du dauphin Charles. Par lettres patentes du 11 novembre 1465, Louis XI la remit à Louis, bâtard de Bourbon, à l'occasion du mariage de celui-ci avec Jeanne, fille naturelle du roi. Cette donation à Louis de Bourbon, seigneur de Roussillon, fut confirmée par François I^{er}. En 1530, Martin Armuet, de la famille Armuet de Bonrepos, devint seigneur de Jarrrie, Bresson et Echirolles. Il mourut sans enfant ; les descendants de son frère Jean Armuet ne conservèrent que le titre de seigneurs de Bonrepos et de Saint-Martin-d'Hères. Leurs armoiries étaient : « D'azur à trois heaumes d'argent³². »

Il semblait qu'Echirolles n'eut jamais eu de seigneur à demeure, et l'existence du château Saint-Jacques à une date lointaine paraissait peu probable. Toutefois, un document du 15 novembre 1534 a infirmé cette idée et nous a fait connaître qu'à

³¹ A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*.

³² Rivoire de La Batie, *Armorial du Dauphiné*.

cette époque noble Jean-Antoine Marc portait le titre de « seigneur de la maison forte d'Echiroles ».

En 1548, les communautés voisines de la ville, dont Echiroles, se trouvaient en procès avec les notables de Grenoble, les pauvres gens des villages se plaignant de ne plus pouvoir supporter les tailles et subsides au profit des hommes de troupes. C'est le roi Henri II qui, de passage à Lyon, accorda le 30 septembre aux communautés villageoises un édit par lequel les bourgeois de Grenoble seraient tenus de payer leur dû sur les fonds qu'ils possédaient dans ces communautés.

Guerres de Religion.

Les idées de Réforme firent de nombreux adeptes en Dauphiné ; nous n'avons trouvé aucune particularité concernant Echiroles, si ce n'est que l'avocat Jean de Ponnat fut accusé en 1561 de tenir des assemblées secrètes de réformés dans sa maison des faubourgs (il s'agit sans doute de la Ponatière). Les manifestations publiques s'étendirent ; elles se traduisirent par la destruction d'images et d'objets pieux et d'édifices religieux, ce qui amena le gouverneur du Dauphiné et le Parlement à sévir, en application de l'Edit de janvier 1562.

C'est ainsi que commencèrent dans notre province les guerres de religion qui, en dressant les Dauphinois les uns contre les autres, firent tant de victimes et causèrent tant de destructions.

La présence à Grenoble du Parlement et du gouverneur, attachés au roi, l'hostilité du conseil consulaire aux idées de Réforme auraient dû préserver la ville et sa banlieue des agitations huguenotes ; il n'en fut rien et, bien que les plus sanglantes batailles aient eu lieu à travers la province, Grenoble eut également à souffrir de troubles et de violences. Elle se trouva une première fois aux mains des protestants en mai 1562 ; d'incalculables destructions furent opérées : tombeaux, statues, archives et reliques, objets d'orfèvrerie, pillés et saccagés.

« André de Ponnat, seigneur de Saint-Egrève, qui s'intitulait « colonel des compagnies assemblées pour le service de Dieu et du Roy au bailliage de Graisivaudan et gouverneur de la ville de Grenoble », fit de louables efforts pour rétablir l'ordre dans son gouvernement en réprimant les scènes de violence et de pillage